

Compte à rebours

Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS



Le numéro d'octobre 2009 de *Compte à rebours* nous arrive en même temps que l'automne. Puisque la nouvelle année approche à grands pas (le 1er janvier 2010 marquant aussi la date de conversion pour de nombreuses entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes), le bulletin se concentre ce mois-ci sur la préparation en vue de 2010.

Notre article principal porte sur plusieurs questions de transition aux IFRS pour lesquelles le temps est un facteur important. Certaines de ces questions devraient être abordées avant la date du bilan d'ouverture, tandis que d'autres devront absolument l'être, ce qui nécessitera une attention particulière au cours des deux derniers mois de l'année.

Dans notre article sur *LightYear*, l'équipe de mise en oeuvre commence à réfléchir à l'option d'appliquer les IFRS au niveau de leurs filiales. En compagnie de leur conseiller, elle analyse les avantages et les inconvénients de l'adoption des IFRS et les autres solutions offertes.

Comme toujours, nous voulons continuer de comprendre vos besoins et d'y répondre; n'hésitez donc pas à soumettre vos suggestions de sujets à aborder dans *Compte à rebours* à deloitteifrs@deloitte.ca.

Nous espérons que vous serez des nôtres en novembre.

Don Newell

Leader National des services IFRS

Table de matières

N'oubliez pas	1
Dans la pratique	3
Troisième exposé-sondage général	6
ACVM - Avis comptables	6
Publications et événements de Deloitte	7
Tour d'horizon international	9
Personnes-ressources	10

Visitez-nous à www.DeloitteIFRS.ca/fr

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel.



N'oubliez pas

Éléments à prendre en compte avant la date du bilan d'ouverture – la date de transition aux IFRS



Vous savez tous que l'adoption des IFRS au Canada exige des entités qu'elles établissent un bilan d'ouverture en IFRS et qu'elles convertissent leurs états financiers comparatifs trimestriels et annuels de 2010, en plus de publier leurs états financiers conformes aux IFRS de 2011. La façon la plus pratique d'aborder la conversion est « d'être prêt » à traiter les données financières de 2010 selon les IFRS et les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Il importe de noter que même s'il n'est pas possible de traiter les données de 2010 selon les IFRS, l'application des IFRS en 2011 exige quand même que des décisions soient prises d'ici le 1er janvier 2010, donc en réalité, pendant l'année civile en cours.

Vous trouverez dans la liste ci-dessous des éléments essentiels à considérer avant la date de transition aux IFRS. Cette liste porte sur des éléments pour lesquels le temps est un facteur important et qui devraient s'appliquer à toutes les entités qui feront la transition aux IFRS au Canada. Surveillez la parution, plus tard cette année, des prochains bulletins de Deloitte qui porteront sur ces éléments et qui inclueront également des sujets tactiques et stratégiques qui ont tous pour but de vous aider à tirer le meilleur parti de votre passage aux IFRS en 2010.

Désignation et documentation des couvertures

Toutes les désignations doivent être refaites, le cas échéant, afin d'être conformes aux IFRS le 1er janvier 2010 ou avant cette date. Les entités devraient vérifier la désignation et la documentation de TOUTES les relations de couverture existantes et leur admissibilité à la comptabilité de couverture en vertu des IFRS. Vous devriez vous assurer que vos méthodes documentées d'évaluation et de mesure de l'efficacité de la couverture sont modifiées pour se conformer aux exigences particulières des IFRS. À défaut de faire les changements requis, il pourrait y avoir une volatilité du compte de résultat et la capacité de désigner de nouveau les couvertures à une date ultérieure pourrait être compromise.

Choix relatifs au bilan d'ouverture

Les entités devraient s'assurer qu'elles ont pris les décisions préliminaires et considéré tous leurs choix concernant IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, avant le 1er janvier 2010 puisqu'ils devront être pris en compte pour l'établissement du bilan d'ouverture et qu'elles devront s'y conformer par la suite. Bien qu'ils puissent être finalisés à une date ultérieure (avant la publication des états financiers IFRS), une décision préliminaire est nécessaire afin que le travail sur le bilan d'ouverture puisse commencer et pour se conformer aux exigences liées à la présentation de l'information dans le rapport de gestion.

Contrôles internes

L'attestation des contrôles internes par le chef de la direction et le chef des finances portera sur le basculement aux IFRS. Il est possible de mettre en place des contrôles à l'avance, mais impossible de le faire par la suite. Les entités doivent s'assurer qu'il y a suffisamment de contrôles d'établis pour le processus d'attestation de 2011 par rapport aux choix faits en 2010, aux estimations et aux évaluations faites en 2010 et aux autres dossiers relatifs aux IFRS qui ne font pas partie du système d'entreprise contrôlé régulièrement (c.-à-d. les feuilles de calcul manuelles).

Test et examen de dépréciation

Étant donné qu'il faut faire la recherche des indices de dépréciation (et des indices de reprise de dépréciation) à la date du bilan d'ouverture, il importe que les entreprises s'y soient préparées. De plus, certains actifs (y compris le goodwill) exigent un test de dépréciation complet à cette date, peu importe si des indices de dépréciation sont présents. Le test de dépréciation devra déterminer les unités génératrices de trésorerie, utilisera les données du 1er janvier 2010 et tiendra compte des intentions et les connaissances de la direction à cette date. Il importe que les données soient recueillies à l'approche de cette date afin de s'assurer que les évaluations reflètent les conditions du marché et des affaires à ce moment-là. De nouvelles données et de nouveaux processus pourront être nécessaires pour recueillir l'information requise... chose qui ne se fera pas du jour au lendemain.

Désignation des instruments financiers

La désignation des instruments financiers selon les catégories Disponibles à la vente, Détenus jusqu'à l'échéance, À la juste valeur par le biais du compte de résultat, Autres passifs et, Prêts et créances peut déterminer, par exemple, s'ils seront comptabilisés au coût après amortissement ou à la juste valeur. Cette désignation et la documentation connexe doivent être complétées au plus tard le 1er janvier 2010 pour éviter un classement dans des catégories par défaut. Les entités devront aussi surveiller l'état d'avancement des projets de l'IASB (International Accounting Standards Board) pour vérifier si ces catégories changent avant la fin de 2010 et, par la suite, avant la fin de 2011, et les choix qui s'offrent à ce moment-là.

Estimations d'ouverture

Tel qu'il est énoncé dans IFRS 1 « Les estimations établies selon les IFRS par une entité à la date de transition aux IFRS doivent être cohérentes avec les estimations établies à la même date selon le référentiel comptable antérieur (après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables), sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières estimations étaient erronées ». Les entités doivent noter qu'il y a une liste de procédés passablement longue devant être achevés au 1er janvier 2010 – par exemple, concernant le calcul des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les tests et les examens de dépréciation, les estimations sur la durée de vie utile résiduelle, l'efficacité de la couverture, etc. Une fois 2010 arrivée, il deviendra difficile d'exclure l'information reçue postérieurement. Son utilisation est spécifiquement interdite dans le guide d'application d'IFRS 1.

Exigences relatives aux rapports de gestion

Le rapport de gestion devra dévoiler trimestriellement et annuellement pour le reste de 2009 et pour l'année 2010 les progrès relatifs à la conversion et une explication de la direction concernant le basculement aux IFRS et son incidence sur la performance présentée et la situation financière de l'entité. Reportez-vous au [site Web du Conseil canadien de l'information](#) sur la performance pour obtenir des renseignements sur la façon de formuler ces éléments dans le rapport de gestion.

Alignement des PCGR en 2010

Décider, parmi les normes appelées à être modifiées, de celles à adopter par anticipation sera une décision clé pour les entités. Ces dernières peuvent décider d'adopter par anticipation les nouvelles normes canadiennes qui sont identiques aux IFRS afin d'éviter le dédoublement du travail dans les PCGR du Canada et les IFRS.

Évaluation de la monnaie fonctionnelle

Déterminer la monnaie fonctionnelle d'une entité ou de ses secteurs ou unités d'exploitation est un procédé beaucoup plus détaillé selon les IFRS que selon les PCGR du Canada. Si les résultats changent, bien d'autres choses peuvent changer également, telles que les programmes de couverture, l'ampleur des gains et des pertes, etc.

Technologie

Les processus relatifs à la technologie de l'information (TI) sont souvent laborieux à changer et nécessitent à la fois une planification préalable et d'urgence. Dans de nombreux domaines, la saisie des données pourra être différente selon les IFRS – que ce soit pour la présentation des états financiers de groupes ou l'accroissement des obligations d'information. Il ne faut pas oublier non plus l'exigence de présentation selon les deux référentiels en 2010 afin que les données comparatives IFRS soient prêtes pour la préparation des premiers états financiers IFRS en 2011. Si vous prévoyez faire des tests en 2010, assurez-vous de leur exhaustivité. Vos tests comprendront-ils les programmes relatifs à l'information de gestion, à l'information dans les notes complémentaires, à l'information sectorielle, aux résultats des filiales et aux relations avec les investisseurs – en plus des processus relatifs au grand livre général et au grand livre auxiliaire?

Les modifications aux TI devraient porter sur la capacité de saisir en temps réel les données de 2010 conformes aux IFRS. Utiliser la date de mise en oeuvre de 2011 nécessiterait de retraiter les opérations de 2010 pour générer les données comparatives en 2011... ce qui risque de causer des problèmes en 2011 où il n'y aura pas de place à l'erreur, car il faudra s'assurer que les échéances en matière de réglementation sont respectées et que la confiance des investisseurs soit maintenue.

Naturellement, la liste des éléments à ne pas oublier de Deloitte ne peut traiter de tous les problèmes de transition potentiels pouvant exister dans les diverses entités qui convergent vers les IFRS. L'article a pour but de rappeler aux lecteurs de Compte à rebours de dresser l'état d'avancement de leur transition aux IFRS au cours du prochain mois. Même si certains problèmes ne sont pas abordés, il n'y aura pas de conséquences « irrémédiables » en ce qui a trait aux IFRS. En prenant le temps de parcourir ce processus, vous vous assurez que les options disponibles n'expirent pas et que le coût, le temps et les efforts associés à la transition aux IFRS sont réduits au minimum. Il s'agit, naturellement, du message que Deloitte et Compte à rebours s'efforcent de transmettre : faire la transition en douceur et à bon prix. Souhaitons que les renseignements qui précèdent et nos autres conseils vous aident à atteindre cet objectif.

Dans la pratique

Sociétés privées



Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes doivent adopter les IFRS pour les périodes de présentation de l'information financière annuelles commençant à compter du 1^{er} janvier 2011. La définition d'une entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes exclut généralement les sociétés privées et, à moins qu'elles soient réputée avoir « une obligation publique de rendre des comptes » en vertu de considérations autres qu'une inscription à la Bourse; elle pourra, sans y être tenue, adopter les IFRS en 2011.

Toutefois, les sociétés privées ne seront pas non plus épargnées en 2011 – bien que les IFRS soient facultatives, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a publié un exposé-sondage (ES) sur les PCGR pour les entreprises privées qui remplaceront les PCGR du Canada actuels (y compris les options de traitement différentiel) le 1^{er} janvier 2011; une adoption anticipée étant permise pour les exercices se terminant aussi tôt que le 31 décembre 2009. En conséquence, le 1^{er} janvier 2011 sera, d'une façon ou d'une autre, une date de basculement à la fois pour les sociétés privées et les sociétés ouvertes – le premier groupe ayant par contre deux options à considérer. C'est de cette décision qu'il sera question dans l'article sur LightYear ce mois-ci.

LightYear a de nombreuses sociétés émettrices dans divers territoires. Ce sujet a été abordé lorsque d'autres problèmes liés à la transition ont été traités dans de précédents numéros de Compte à rebours. Nous examinons ci-dessous certaines des sociétés émettrices canadiennes privées qui font partie du groupe LightYear et qui doivent présenter des états financiers individuels conformes aux PCGR, ainsi que les décisions devant être prises soit au niveau de la société émettrice ou à celui du groupe en ce qui a trait au processus de présentation de l'information financière. LightYear a réalisé que chacune de ces sociétés émettrices devra aussi faire ses propres choix en matière de bilan d'ouverture et d'exemptions, soit selon les IFRS ou les PCGR pour les entreprises privées. Il peut y avoir des soldes ou des opérations qui sont importants ou significatifs pour ces entités et qui n'ont pas été traités au niveau de l'entité consolidée, soit en raison de la marge de tolérance ou parce que les soldes sont des montants intersociétés qui sont éliminés lors de la consolidation.

De quoi s'agit-il?

L'équipe de mise en œuvre de LightYear a soulevé un certain nombre de points qu'elle a présenté à son conseiller IFRS, Hugues Gardien, concernant la préparation des états financiers des filiales. Bien que la responsabilité de la préparation des états financiers n'incombe pas directement à la société mère, l'équipe de LightYear cherche à aider ses sociétés émettrices dans ses délibérations. M. Gardien a fourni aux membres de l'équipe la brochure de Deloitte « [Les PCGR canadiens à la croisée des chemins](#) » qu'ils ont maintenant tous lue. En outre, un atelier sur la mise en œuvre a été prévu et le groupe de sociétés suivant a été choisi pour participer à la séance intitulée : « **IFRS vs PCGR pour les entreprises privées – Quoi choisir?** » :

- **Urban Co. (Urban)** est une filiale en propriété exclusive de LightYear et prépare actuellement ses états financiers selon les PCGR du Canada pour se conformer aux exigences bancaires et fiscales. Ses états financiers ne sont pas déposés publiquement. Les résultats d'exploitation et la situation financière d'Urban sont importants pour les états financiers consolidés de LightYear.
- **HM Ltd. (HM)** est une société émettrice dans laquelle LightYear détient une participation de 30 %. LightYear n'a pas l'intention actuellement de céder ou d'accroître sa participation dans un proche avenir.

Les 70 % restants de HM sont détenus par un investisseur étranger non lié.

- **FCN Co. (FCN)** est une société émettrice de LightYear dont la participation a diminué à 25 % au cours des dernières années. FCN s'attend à faire un premier appel public à l'épargne au cours des prochaines années – aucun processus n'est actuellement en branle concernant ce projet, car FCN attend que le marché se stabilise avant de s'engager dans cette voie.



Solutions réalistes!

Maintenant que les investisseurs particuliers ont été choisis, M. Gardien offre les conseils suivants à LightYear :

Urban Co. : Urban devra préparer un jeu complet d'états financiers IFRS à inclure dans les états financiers consolidés de LightYear. Même si les PCGR pour les entreprises privées constituent une option pour Urban, celle-ci devrait tenir deux ensembles de livres comptables et faire, en réalité, deux conversions le 1^{er} janvier 2010, ce qui n'est pas réaliste du point de vue de l'efficacité et de l'efficacité pour l'équipe de mise en œuvre. Urban a rencontré ses banquiers qui ont dit que des états financiers IFRS seraient satisfaisants à partir de 2011. Tous les indicateurs disent que les IFRS constituent la meilleure solution pour Urban.

HM Ltd. : La participation dans HM (société émettrice) et les résultats pour chaque période devront être présentés dans les états financiers consolidés de LightYear selon le guide d'application d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*. En dépit du fait que la participation/les résultats sont présentés dans un seul poste, le traitement semblable à celui de la consolidation et l'utilisation des lignes directrices en accord avec celles de l'investisseur s'imposent. HM devra s'entendre avec LightYear concernant le processus à utiliser pour incorporer ses résultats dans les états financiers consolidés – il peut être possible ou non pour LightYear de comptabiliser des ajustements relatifs à l'alignement des lignes directrices dans le cadre du processus comptable d'investissement global.

Comme la participation de LightYear dans HM n'est que de 30 %, cette dernière devra prendre en compte les besoins de l'autre propriétaire de la société en plus de ceux de LightYear. Dans le cas présent, l'autre propriétaire de HM est un investisseur étranger – s'il s'était agi d'un investisseur canadien, les PCGR pour les entreprises privées auraient pu être une option envisageable, mais cela semble peu probable dans les circonstances. Ailleurs dans le monde, de nombreux pays appliquent déjà les IFRS pour les sociétés ouvertes; pour les sociétés privées, à l'exception du Canada, bon nombre de pays prévoient adopter les IFRS pour les petites et moyennes entreprises. HM devra tenir compte de la partie prenante particulière et des règlements territoriaux de son investisseur étranger avant de tirer sa conclusion.

FCN Ltd. : FCN doit intégrer les points à prendre en considération relativement à la possibilité d'un premier appel public à l'épargne, lequel soulève les questions suivantes en ce qui a trait à la décision liée à la présentation de l'information financière :

- Quels sont les besoins des parties prenantes à l'heure actuelle?
- Le fait qu'un premier appel public à l'épargne soit prévu signifie-t-il que FCN constitue une entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes et que, par conséquent, elle doit appliquer les IFRS?
- Quels seront les besoins des futures parties prenantes, advenant le cas où le premier appel public à l'épargne serait conclu?

À l'heure actuelle, FCN sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par LightYear, et les mêmes considérations que pour HM s'appliqueront en ce qui a trait à l'utilisation de méthodes comptables uniformes. De plus, comme pour HM, les obligations pour les autres propriétaires (à 75 %) devront être déterminées.

Le fait qu'un premier appel public à l'épargne soit prévu signifie que FCN devra préparer des rapports financiers IFRS à une date ultérieure. Le Conseil des normes comptables définit en partie une entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes comme une entité qui « soit a émis, ou est sur le point d'émettre, des instruments de créance ou de capitaux propres qui sont, ou seront, en circulation et négociés sur un

marché public ». Même si l'expression « sur le point d'émettre » n'est pas expliquée plus loin dans la définition, la seule possibilité d'un premier appel public à l'épargne ne fait pas de FCN une entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes. Il n'est pas non plus prévu que FCN soit incluse dans le champ d'application de cette définition, du moins pas avant l'enclenchement du processus réglementaire entourant cet appel. Ceci étant dit, si FCN prévoit faire un premier appel public à l'épargne à une date ultérieure à moyen terme, il serait logique qu'elle effectue le passage aux IFRS maintenant, au lieu de se convertir aux PCGR pour les entreprises privées en ce moment et de devoir procéder éventuellement, dans quelques années, à une autre conversion.

Conclusion et prochaines étapes!

M. Gardien et l'équipe de LightYear en sont venus à des conclusions préliminaires, lesquelles sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles devront être examinées et débattues par la haute direction de chaque entité.

Entité émettrice	Décision relative aux PCGR à utiliser ultérieurement	Justification
Urban	IFRSs	Filiale importante – la tenue de livres en double pour les IFRS et les PCGR pour les entreprises privées ne serait pas efficient
HM	IFRS ou PCGR d'un autre pays	En fonction des besoins de l'investisseur étranger
FCN	IFRSs	Premier appel public à l'épargne prévu à une date ultérieure

Individuellement, la possibilité d'adopter les PCGR pour les entreprises privées, par rapport aux IFRS, semble être le moindre de deux maux : moins de coûts engagés, moins d'informations à fournir et, par conséquent, moins de temps et de ressources à consacrer à la préparation de l'information financière. De plus, un jeu d'états financiers préparé selon les PCGR pour les entreprises privées pourrait être considéré par plusieurs comme étant plus simple et plus court qu'un jeu d'états financiers IFRS, qui sont obligatoirement plus volumineux. Vraisemblablement, la notion de compréhension, les avantages du coût et les besoins de l'entité utilisatrice se trouvaient au cœur des nombreuses discussions qui ont mené à l'élaboration des PCGR pour les entreprises privées.

En raison de l'analyse formulée ci-dessus, LightYear a décidé que les PCGR pour les entreprises privées constituaient probablement l'option la plus appropriée pour certaines filiales canadiennes de plus petite envergure qui doivent présenter des états financiers distincts selon les PCGR du Canada, lesquels ne revêtent pas une grande importance pour les états financiers consolidés. LightYear a fondé sa décision sur la réduction du nombre d'informations à fournir et les choix simplifiés de méthodes comptables aux fins des PCGR pour les entreprises privées, ce qui permettra de réduire le temps et les efforts consacrés à la préparation des états financiers. Peu d'éléments de rapprochement importants, voire aucun, entre les PCGR pour les entreprises privées et les IFRS ont été relevés à l'égard des opérations et des soldes des filiales de petite envergure. De plus, ces montants peuvent facilement être repérés dans les états financiers consolidés, au lieu d'être inscrits dans les états financiers de la filiale.

Dans de nombreux cas, la décision doit être évaluée plus attentivement, comme en fait foi l'exemple des sociétés émettrices de LightYear, qui devra maintenant collaborer avec ses nombreuses sociétés émettrices afin de les aider à prendre une décision qui aligne les obligations de LightYear avec celles de chaque société émettrice. Cette situation permettra de rentabiliser le passage aux IFRS (ou à un autre cadre de présentation de l'information financière pour les sociétés émettrices), tout en évitant que du travail soit fait en double, aussi bien lors de la transition que par la suite.

Troisième exposé-sondage général

Un troisième et dernier exposé-sondage général sur les IFRS a été publié le 8 octobre 2009. Ce document met fin au processus de consultation concernant les IFRS existantes devant être adoptées à titre de PCGR du Canada. L'application au Canada d'une ou de plusieurs des IFRS dont il était question dans les deux premiers exposés-sondages n'a suscité aucune réaction négative. Par conséquent, le CNC poursuit son plan d'intégration des IFRS en vigueur actuellement dans le Manuel de l'ICCA, ce qui devrait être fait d'ici la fin de 2009. À l'avenir, chaque fois que l'IASB publiera un projet de norme, le CNC publiera au Canada un exposé-sondage portant sur ce seul projet, plutôt que de regrouper un certain nombre de projets dans un exposé-sondage général.

L'exposé-sondage fournit des renseignements à jour sur d'autres problèmes qui figuraient dans le deuxième exposé-sondage. Plus précisément, le CNC a décidé :

- de modifier la définition du terme « entreprise ayant une obligation publique de rendre des comptes » pour y ajouter un autre exemple d'entité pouvant détenir des actifs pour des tiers pour des raisons qui sont accessoires à ses activités principales et qui n'est donc pas considérée comme ayant une obligation publique de rendre des comptes;
- de finaliser les nouveaux textes introductifs du *Manuel de l'ICCA* en y incorporant certaines suggestions des répondants.

Ce troisième et dernier exposé-sondage général soumet à l'opinion publique canadienne des modifications apportées aux normes et aux nouvelles interprétations n'ayant pas fait l'objet d'un exposé-sondage général, ni d'un exposé-sondage de l'IASB publié au Canada.

La date limite de réception des commentaires est le 15 novembre 2009.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) - Avis comptables

Le 25 septembre 2009, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié les projets de textes suivants en vue de recueillir les commentaires du public. Le but visé par les ACVM était d'assurer un mécanisme efficace de transition à l'intention des émetteurs et des personnes inscrites en vue de la transition des PCGR du Canada aux IFRS :

- [Règlement 52-107](#) sur les principes comptables et normes d'audit acceptables;
- [Instruction générale relative au Règlement 52-107](#) sur les principes comptables et normes d'audit acceptables;
- [Modifications au Règlement 14-101](#) sur les définitions.

Les modifications proposées comprennent le remplacement des termes et expressions des PCGR du Canada par les termes et expressions des IFRS, ainsi que la production d'une information financière de haute qualité pour les investisseurs au cours de la période de transition et par la suite. Deloitte a publié une [alerte comptable](#) qui aborde les règles proposées ainsi que d'autres modifications des règlements et directives sur les valeurs mobilières devant être apportées en raison du passage aux IFRS. [Cliquez ici](#) pour vous inscrire sur la liste d'envoi pour les alertes à venir.

La date limite de réception des commentaires à cet égard est le 24 décembre 2009.

Le 16 octobre 2009, les ACVM ont soumis à des fins de commentaires des propositions de modifications du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement et de l'Instruction générale relative à ce règlement, ainsi que des modifications

connexes, qui visent à faciliter la transition des PCGR du Canada en vigueur actuellement aux IFRS pour les fonds d'investissement. L'objectif qui motive les propositions de modifications n'est pas de changer de manière significative les lois sur les valeurs mobilières. Toutefois, l'adoption des IFRS pourrait entraîner un changement de certains principes comptables utilisés à l'heure actuelle par les fonds d'investissement, ce qui pourrait avoir une incidence sur la présentation des états financiers.

[Le lien suivant](#) vous permet d'accéder à l'Avis des ACVM :

Les modifications proposées touchent des différences terminologiques entre les PCGR du Canada et les IFRS, et tiennent compte également des changements de la présentation des états financiers qui découlent de l'adoption des IFRS. Deux changements importants qui ont une incidence sur les fonds d'investissement sont le classement des valeurs mobilières établi par les fonds d'investissement et la consolidation.

La date limite de réception des commentaires à cet égard est le 14 janvier 2010.

Remarque : le CNC a annoncé que le texte des PCGR pour les entreprises privées est définitif. Le CNC publiera les normes finales dans le quatrième trimestre de 2009.

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS

En [cliquant ici](#) vous obtiendrez accès à un résumé complet des publications et événements de Deloitte.

Veuillez d'abord [ouvrir une session](#). Les visiteurs dont c'est la première visite devront remplir un court formulaire d'inscription. Nous avons inclus ci-dessous de l'information sur les nouvelles publications et les nouveaux événements les plus pertinents pour les sociétés canadiennes.

Publications relatives aux IFRS

Étant donné que l'incidence des IFRS se fait sentir au-delà des états financiers, les chefs de la direction et des finances devront prendre du recul et réévaluer leurs responsabilités à l'égard du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Une nouvelle publication de Deloitte, [Passage aux IFRS et attestation de l'information présentée](#), traite des conséquences de la transition aux IFRS sur les programmes d'attestation des chefs de la direction et des finances.



Webémissions

3 novembre 2009

Financial Instruments – On the move again (en anglais) The Les PCGR du Canada et les IFRS sur les instruments financiers continuent d'évoluer rapidement. Inscrivez-vous à cette webémission pour connaître les modifications récentes et les propositions aux normes sur les instruments financiers. Apprenez quelles modifications auront une incidence sur les informations financières de l'exercice en cours présentées selon les PCGR du Canada, sur votre bilan d'ouverture en IFRS et sur les informations financières d'après 2009 présentées selon les PCGR du Canada ou les IFRS. [Inscrivez-vous maintenant!](#)

5 novembre 2009

Webémission sur les IFRS présentée par le CCRC et le CNC. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et le CNC présenteront une webémission, Les opportunités stratégiques du passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada, qui établira une feuille de route concernant ce que les petites et moyennes entreprises doivent faire maintenant pour se préparer au passage aux IFRS. Cette webémission traitera des stratégies pour effectuer une transition productive et efficace vers les IFRS. [Inscrivez-vous maintenant!](#)

1^{er} décembre 2009

IFRS and Canadian GAAP technical update – A sea change (en anglais) – La conversion aux IFRS représente un changement profond pour la plupart des entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Planifiez votre parcours jusqu'à la fin grâce à cette webémission conçue pour aider ces entités à comprendre l'évolution des normes et l'incidence qu'auront les changements sur leur plan de conversion. De plus, vous connaîtrez les modifications des PCGR du Canada qui auront des conséquences sur vos états financiers de 2009. [Inscrivez-vous maintenant!](#)

8 décembre 2009

New GAAP for Private Enterprises or IFRS – Which GAAP will you choose and will you be ready? (en anglais) – Les entreprises sans obligation publique de rendre des comptes, ainsi que les filiales et les sociétés émettrices d'entités ayant une obligation publique de rendre des comptes, auront une décision importante à prendre. Cette webémission leur permettra d'obtenir une vue d'ensemble des nouveaux PCGR pour les entreprises privées ayant été approuvés récemment, ce qui comprend une comparaison entre ce référentiel comptable et les IFRS, et des principales considérations d'affaires qui influencent le choix du nouveau cadre de présentation de l'information financière, choix qui doit être pris sous peu par les sociétés fermées. [L'inscription n'est pas encore disponible.](#)

17 décembre 2009

U.S. GAAP – Highlights from the AICPA conference (en anglais) – Le National Conference on Current Securities and Exchange Commission (SEC) and Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) Developments de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) qui a lieu tous les ans est prévu pour le début de décembre. Inscrivez-vous à cette webémission pour connaître les enjeux et les débats importants dont il sera question pendant le congrès de l'AICPA, y compris les progrès sur le débat concernant la SEC Roadmap to IFRS publié précédemment en 2008. [Inscrivez-vous maintenant!](#)

Toronto

Les 17 et 18 novembre 2009

INFONEX – IFRS for Real Estate – understanding critical issues affecting financial reporting in the real estate industry. Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

Acumen Information Services – 2009 Financial Accounting & Reporting Update for Canada / U.S. Compliance and IFRS Conversion. Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

19 novembre 2009

Acumen Information Services – Private Enterprise Accounting – New GAAP Implementation A Practical One-Day Seminar. Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

Du 24 au 26 novembre 2009

IFRS in Canada – 2009 & Beyond.
Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

Calgary

Les 16 et 17 novembre

CICA – IFRS Conference for the Junior Oil and Gas Industry – Practical Guidance for Implementing IFRS. Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

18 novembre 2009

Chartered Accountants of Alberta – Industry Day – A Vision for Alberta. La conférence de 2009 mettra l'accent sur les tâches à accomplir actuellement et à l'avenir en Alberta, en ce qui concerne la profession de comptable agréé, les industries, le gouvernement et l'économie. Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

Les 6 et 7 janvier 2010

IASeminars – Deloitte IFRS Workshop for Canadian Oil & Gas Entities. Pour plus d'information, [cliquez ici.](#)

Tour d'horizon international

Mises à jour et nouvelles de l'IASB

9 octobre 2009 : l'IASB a finalisé les modifications relatives aux « droits de souscription » d'IAS 32

L'IASB a finalisé les modifications à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Avant l'apport des modifications, les droits de souscription étaient comptabilisés à titre de passifs dérivés, s'ils étaient libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Depuis les modifications, les droits, les options ou les bons de souscription d'un nombre fixe d'instruments de capitaux propres à l'entité pour un montant fixe dans toute monnaie constituent des instruments de capitaux propres, et ce, peu importe la monnaie dans laquelle le prix d'exercice est libellé, et si l'entité offre les droits, les options ou les bons de souscription de manière proportionnelle à tous ses détenteurs existants pour la même catégorie que ses instruments de capitaux propres non dérivés. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010; une application anticipée est permise. Pour plus d'information, [cliquez ici](#).



10 octobre 2009 – Exposé-sondage sur les améliorations aux IFRS

La IASB Foundation a publié le document *A Guide through International Financial Reporting Standards IFRSs July 2009*. Ce guide comprend le recueil complet des IFRS (Bound volume) mises à jour depuis le 1er juillet 2009, ainsi que des renvois qui font le lien entre le libellé d'une IFRS et les interprétations de la norme visée, des exemples et les guides d'application publiés en annexe dans les IFRS. Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Personnes-ressources

National

Don Newell
416-601-6189
dnewell@deloitte.ca

Robert Lefrançois
514-393-7086
rlefrancois@deloitte.ca

Karen Higgins
416-601-6238
khiggins@deloitte.ca

Clair Grindley
416-601-6034
clgrindley@deloitte.ca

Bryan Pinney
403-503-1401
bpinney@deloitte.ca

Delna Madon
416-874-4330
dmadon@deloitte.ca

Anshu Grover
416-775-7317
ansgrover@deloitte.ca

Peter Chant
416-874-3650
pchant@deloitte.ca

Atlantique

André Vincent
902-721-5504
avincent@deloitte.ca

Jacklyn Mercer
902-721-5505
jamercer@deloitte.ca

Jonathan Calabrese
506-663-6614
jcalabrese@deloitte.ca

Québec

Nathalie Tessier
514-393-7871
ntessier@deloitte.ca

Marc Beaulieu
514-393-6509
mabeaulieu@deloitte.ca

Richard Simard
418-624-5364
risimard@deloitte.ca

Maryse Vendette
514-393-5163
mvendette@deloitte.ca

Ontario

Tony Ciciretto
416-601-6347
tciciretto@deloitte.ca

Kerry Danyluk
416-775-7183
kdanyluk@deloitte.ca

Steve Lawrenson
519-650-7729
slawrenson@deloitte.ca

Lynn Pratt
613-751-5344
lypratt@deloitte.ca

Éric Girard
613-751-5423
egirard@deloitte.ca

Manitoba

Susan McLean
204-944-3547
sumclean@deloitte.ca

Richard Olfert
204-944-3637
rolfert@deloitte.ca

Saskatchewan

Cathy Warner
306-565-5230
cwarner@deloitte.ca

Andrew Coutts
306-343-4466
ancoutts@deloitte.ca

Alberta Steen
Skorstengaard
403-503-1351
sskorstengaard@deloitte.ca

Anna Roux
403-503-1421
aroux@deloitte.ca

Paul Borrett
780-421-3655
paborrett@deloitte.ca

Colombie-Britannique

Dan Rollins
604-640-3212
drollins@deloitte.ca

Tim Holwill
604-640-3009
tiholwill@deloitte.ca

Libby Owlett
604-640-4958
eowlett@deloitte.ca



www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 700 personnes réparties dans 57 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte et Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu.

La marque Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une Verein (association) suisse, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, voir www.deloitte.com/about.

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.